

## ELECTION DU REPRESENTANT DES CLUBS PARTICIPANT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS LIBRES

## **APPEL A CANDIDATURE**

Rappel : La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend un délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres.

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 16 janvier 2021.

Toutefois, le délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres, ainsi que son suppléant, devront être élus préalablement par les clubs concernés lors d'une réunion qui aura lieu le 15 décembre 2020 (article 12-5-6 des Statuts de la Ligue).

L'appel à candidature pour cette première élection est ouvert du 16 novembre 2020 au 24 novembre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : LGEF – CS 80019 – 1 rue de la grande douve – 54250 CHAMPIGNEULLES

## \*\*\*

Rappels:

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6 et 7 des Statuts de la F.F.F.,
- toute candidature doit indiquer la qualité sous laquelle le candidat se présente "titulaire" et/ou "suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

\*\*\*

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant : déclaration candidature délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres.